

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 6 mars 2023 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absent : Madame Alyssa Leblanc

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice générale par intérim Madame Jacinthe Murphy est également présente.

2023-03-06-329

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h00.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-03-06-330

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Approbation p.v. du 6 février 2023; (d.j.) ®
4. **Parole à l'assemblée;**
5. Approbation des factures; (d.j.) ®
6. Adoption du règlement 503 – Prévention des incendies; ®
7. Demande d'aide financière – Communic-Action; ®
8. Demande d'aide financière du Festival Terre Ferme; ®
9. Autorisation de signature pour le programme GTD; ®
10. Demande de plants fait pour la semaine de l'arbre et des forêts ;
11. Projet d'adhésion au régime de retraite des élus municipaux (RREM); ®
12. Travaux sur chemin CarrFront – Ferme Lukassen; ®
13. Rémunération des chauffeurs remplaçant; ®
14. Camion Ford F-150 – réparation; ®
15. Soumission lettrage camion ; ®
16. Varia...;
 1. Projet de Règlement sur la tarification des biens et services de la municipalité.
 2. Demande auprès de l'Ordre des infirmières
17. **Période de questions;**
18. Fermeture de l'assemblée. ®

2023-03-06-331

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2023

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-03-06-332

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

QUE les comptes à payer des chèques no 9674 à 9720 au montant de 88 885,62 \$ et les salaires de février 2023 au montant de 28 446.32 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉ – Le maire n’ayant pas voté

2023-03-06-333

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR: Jean-Maurice Daoust

ADOPTION DU RÈGLEMENT 503 – PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QU’il est à propos et dans l’intérêt des municipalités membres de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent d’adopter les dispositions du présent projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE l’article 145.41 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ chapitre A-19.1) autorise les municipalités locales, à adopter des dispositions réglementaires relatives à l’entretien et l’occupation des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4, 6.6 et 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) autorisent les municipalités locales à adopter des dispositions réglementaires et des normes relatives à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif n°1 des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4, r 2) exige des municipalités locales, de prévoir, dans leur plan de mise en œuvre (action 7) relatif au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, des dispositions réglementaires relatives à la prévention incendie;

CONSIDÉRANT QUE l’objectif n°4 des Orientations du ministre de la Sécurité incendie en matière de sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4, r 2) exige des municipalités locales, de prévoir, dans leur plan de mise en œuvre (action 57, 59, 60) relatif au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, des dispositions réglementaires en matière de prévention des incendies visant à pallier les lacunes en intervention dans les bâtiments représentant des risques élevés et très élevés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales désirent favoriser la diminution et même l’élimination des risques d’incendie sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales désirent réduire les pertes humaines et matérielles reliées à l’incendie sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QU’UN avis de motion a dûment été donné par le conseiller Monsieur Jean-Maurice Daoust lors de la séance ordinaire du 6 février 2023 ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que le règlement 503 soit adopté ;

ADOPTÉE – le maire n’ayant pas voté

2023-03-06-334

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

AIDE FINANCIÈRE – PROJET COMMUNIC-ACTION

QUE 200\$ soit remis en guise d'aide financière à l'organisme Project Communic-Action afin qu'il poursuive leur mission d'aider les aînés qui souffrent de perte d'autonomie.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-03-06-335

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL TERRE FERME

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif « Érable et Sources » s'engage à promouvoir la diversité culturelle dans le milieu urbain et agricole;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de cette entreprise sont déménagés à Godmanchester depuis deux ans et qu'ils ont pu savourer la générosité des habitants et leur accueil chaleureux;

CONSIDÉRANT QU'ils ont pu redécouvrir les vrais goûts du terroir en faisant pousser des fruits et légumes de leur mains sur leur terre;

CONSIDÉRANT QU'ils veulent faire partager un retour aux sources, un retour aux racines et un retour à la terre lors d'un Festival qui sera tenue les 15, 16 ET 17 septembre prochain;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'appuyer « Érable et Sources » dans son projet de Festival Terre Ferme – retour aux sources en leur offrant une aide financière de 500\$ et la promotion du Festival sur la Page Facebook, le site Web et l'Info-municipal qui sera distribué sur l'ensemble du territoire de Godmanchester.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-03-06-336

PROPOSÉ PAR : Jean-Maurice Daoust
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME GTD

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim, Madame Jacinthe Murphy ainsi que le maire Monsieur Pierre Poirier, sont autorisés à signer et à autoriser les transactions faites à partir du programme de « Gestion des transactions en direct » de la banque CIBC;

CONSIDÉRANT QUE celui qui entre les factures ne peut pas être celui qui autorise en même temps;

CONSIDÉRANT QUE le maire Monsieur Pierre Poirier n'est pas présent sur place pour faire l'autorisation des transactions et que cela occasionne un délai supplémentaire;

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu d'autoriser Madame Anik André à entrer les données sans droit d'autorisation;

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-03-06-337

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

DEMANDE DE PLANTS FAIT POUR LA SEMAINE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

CONSIDÉRANT QUE par les années précédentes il y a une distribution d'arbres pour la semaine de l'arbre et des forêts;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de faire la commande d'arbres auprès du Clubs 4-H du Québec.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-03-06-338

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

TRAVAUX SUR CHEMIN CARRFRONT – URGENT

CONSIDÉRANT QUE le chemin CarrFront est en mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE depuis deux ans une demande a été faite pour réparer ce chemin;

POUR CES MOTIFS, que des actions soient prises pour refaire ce chemin.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

2023-03-06-339

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Jean-Maurice Daoust

CAMION FORD F-150 – RÉPARATION

CONSIDÉRANT QUE le camion Ford F-150 a besoin de réparation et qu'il fonctionne bien;

POUR CES MOTIFS, que plusieurs demandes de soumissions soient faites pour la réparation du camion;

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

AVIS DE MOTION - Dépôt du projet de règlement 504 sur la tarification des biens et services de la municipalité

Avis de motion est par la présente donné, par Madame Marie Galipeau, qu'un règlement pour la tarification de biens et services de la municipalité sera soumis à ce Conseil pour adoption à une séance subséquente.

2023-03-06-340

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

DEMANDE AUPRÈS DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES PRONOSTIC

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Madame Duhème est en maladie depuis le début septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le maire désire avoir un pronostic autre que « raison médical »;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de faire une demande auprès de l'Ordre des infirmières du Québec.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

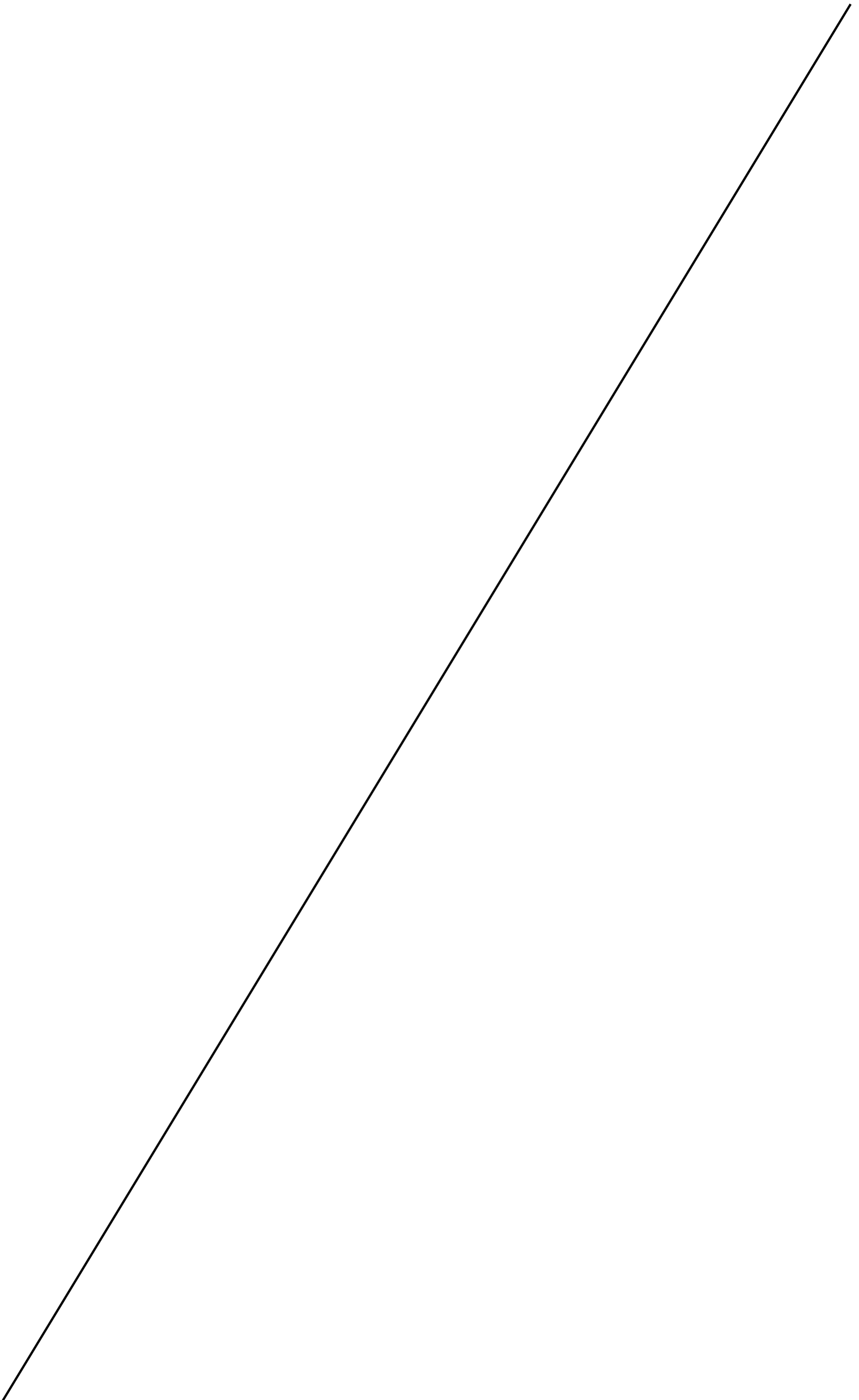
2023-03-06-341

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

Fermeture de l'assemblée à 21h30
ADOPTÉE

Pierre Poirier
Maire

Jacinthe Murphy
Directrice par intérim



4512

